

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE  
☎ 03.86.87.62.00 ✉ [accueil@villeneuve-yonne.fr](mailto:accueil@villeneuve-yonne.fr)

### ARRÊTÉ PM n° 170/2025

**Interdisant provisoirement la circulation et le stationnement en raison de travaux,  
9, chemin des Quarts Froids - 89500 Villeneuve-sur-Yonne,  
Le 11 septembre 2025.**

**La Maire,  
VU**

- la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- le Code Pénal,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,
- le décret n° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de Police en matière de circulation routière et les circulaires d'application,
- l'arrêté général permanent réglementant la circulation en date du 1<sup>er</sup> mars 2016,

**CONSIDERANT** la demande formulée en date du 27 août 2025 présentée par l'entreprise ENSIO SAS sise 16, rue de Charpentiers 57070 METZ, concernant le démontage d'un pylône de télécommunication, 9, chemin des Quarts Froids à Villeneuve-sur-Yonne, le 11 septembre 2025.

**CONSIDERANT** que pour permettre l'intervention, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation sur une partie de cette voie.

### ARRETE

**Article 1 :** L'entreprise ENSIO est autorisée à exécuter les travaux qui ont fait l'objet de la demande ci-dessus et à occuper le domaine public en y stationnant une grue mobile et un camion semi-remorque à proximité du 9, chemin des Quarts Froids à Villeneuve-sur-Yonne, le 11 septembre 2025.

### DISPOSITIONS RELATIVES A LA CIRCULATION DES VEHICULES :

**Article 2 :** En raison des travaux, la circulation de tout véhicule sera interdite chemin des Quarts Froids à Villeneuve-sur-Yonne, le 11 septembre 2025.

Tout manquement aux dispositions de circulation sera passible d'une amende de 4<sup>ème</sup> classe soit 135 €.

### DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT :

**Article 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit et considéré comme gênant sur les emplacements situés à proximité du 9, chemin des Quarts Froids.

Tout manquement aux dispositions de stationnement sera passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe soit 35 €, avec mise en fourrière des véhicules.

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

☎ 03.86.87.62.00 ✉ [accueil@villeneuve-yonne.fr](mailto:accueil@villeneuve-yonne.fr)

AM 170/2025

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX

**Article 4** : La signalisation et pré-signalisation nécessaires, aux interdictions de stationner et de circuler seront fournies et mises en place par le pétitionnaire.

**Article 5** : L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout accident ou incident pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 6** : L'entreprise est informée qu'une communication devra être faite en amont, auprès des riverains.

**Article 7** : L'entreprise devra tenir un accès aux services de secours.

**Article 8** : Un cheminement « piétons » sécurisé et balisé sera mis en place par l'entreprise.

**Article 9** : Le présent arrêté sera affiché sur le secteur concerné et en Mairie conformément aux articles L 2122-28 et L 2122-29 du code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 10** : Ampliation du présent arrêté sera faite à : ENSIO SAS, M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-sur-Yonne, M. le responsable des Services Techniques de la commune, Police Municipale de Villeneuve-sur-Yonne, chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à Villeneuve-sur-Yonne, le 27 août 2025.

La Maire, Nadège NAZE.

